



- Non reception de mail -

Par **claireeteric**, le **28/08/2014** à **16:54**

Bonjour

Je suis en litige avec un voyageur en ligne sur une annulation de vol.
Je n'ai jamais été prévenu de cette annulation et le voyageur me soutient m'avoir informé par mail. J'ai déjà reçu des mails de leur part, pour l'achat des billets, les billets eux-même, etc...
Tout ça pour dire qu'ils ont la bonne adresse et que leurs mails ne sont pas bloqués par un quelconque anti-spam.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-ce à moi à prouver la non réception de ce mail ou à eux à prouver que je l'ai bien reçu ?
- Par quel moyen y arriver ?

Je vous remercie pour votre aide.